

## Taux d'intérêt applicables aux dépôts de garantie

2 % en deçà du taux préférentiel

Établi les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année

Pour calculer les intérêts à verser :

(montant du dépôt) x (taux d'intérêt) ÷ 365 x (nombre de jours)

Période	Taux d'intérêt	Période	Taux d'intérêt
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 1999	4,75 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 1999	4,25 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2000	4,5 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2000	5,5 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2001	5,5 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2001	4,25 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2002	2,00 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2002	2,25 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2003	2,5 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2003	1,5 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2004	2,5 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2004	1,75 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2005	2,25 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2005	2,25 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2006	3 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2006	4 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2007	4 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2007	4 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2008	4 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2008	2,75 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2009	1,5 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2009	0,25 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2010	0,25 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2010	0,5 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2011	1 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2011	1 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2012	1 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2012	1 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2013	1 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2013	1 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2014	1 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2014	1 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2015	1 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2015	0,85 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2016	0,7 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2016	0,7 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2017	0,7 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2017	0,7 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2018	1,2 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2018	1,45 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2019	1,95 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2019	1,95 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2020	1,95 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2020	0,45 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2021	0,45 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2021	0,45 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2022	0,45 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2022	1,7 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2023	4,45 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2023	4,95 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2024	5,2 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2024	4,95 %
Du 1 <sup>er</sup> janv. au 30 juin 2025	3,45 %	Du 1 <sup>er</sup> juill. au 31 déc. 2025	2,95 %

Le présent document est indicatif et ne remplace pas une consultation juridique. Bien que tous les efforts soient déployés pour assurer l'exactitude des textes, ceux-ci ne constituent pas des versions officielles des lois et règlements. Il a été préparé par la Bureau de la location résidentielle à titre de renseignement pour les locataires et les locataires.



# Taux d'intérêt applicables aux dépôts de garantie

## Intérêts exigibles sur les dépôts de garantie

Le locateur doit verser au locataire, chaque année (à la fin de chaque année de location) ou dans les 15 jours suivant le déménagement du locataire (la date la plus rapprochée étant retenue), les intérêts courus sur le dépôt de garantie. Les taux applicables correspondent au taux préférentiel établi les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, moins 2 %.

Le tableau présente les taux d'intérêt applicables aux dépôts de garantie pour chaque période. L'intérêt n'est pas composé, mais calculé pour chaque période.

Le document se veut uniquement informatif et ne constitue pas une déclaration de droit. Aux fins d'interprétation et d'application, c'est la Partie 2 de Loi sur la location immobilière qui devrait être consultée. Les articles 17(1), 18 et 19 portent sur les dépôts de garantie.

Des dispositions particulières régissent l'utilisation des dépôts de garantie. Elles sont détaillées dans Loi sur la location immobilière. Communiquez avec le Bureau de la location résidentielle au 867-667-5944 ou, sans frais, au 1-800-661-0408, poste 5944 pour déterminer si vous avez le droit d'utiliser le dépôt de garantie pour payer le dernier mois de loyer.

## Calcul des intérêts

Formule pour calculer les intérêts à verser :

(Montant du dépôt de garantie) x (taux d'intérêt) ÷ 365 x (nombre de jours)

### Exemple :

Marie a loué un appartement le 1<sup>er</sup> juillet 1999. Elle a versé un dépôt de garantie de 500 \$. Le 31 mai 2000, elle a déménagé.

- Du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 31 décembre 1999 = 184 jours;  
taux d'intérêt applicable : 4,25 % (voir le tableau)  
 $500 \$ \times 4,25 \% \div 365 \text{ jours} \times 184 \text{ jours} = 10,71 \$$
- Du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 mai 2000 = 152 jours;  
taux d'intérêt applicable : 4,5 % (voir le tableau)  
 $500 \$ \times 4,5 \% \div 365 \text{ jours} \times 152 \text{ jours} = 9,37 \$$

Le locateur doit à Marie 20,08 \$ (10,71 \$ + 9,37 \$) d'intérêts sur son dépôt de garantie. Consultez le tableau des taux d'intérêt pour effectuer les calculs.

Le présent document est indicatif et ne remplace pas une consultation juridique. Bien que tous les efforts soient déployés pour assurer l'exactitude des textes, ceux-ci ne constituent pas des versions officielles des lois et règlements. Il a été préparé par le Bureau de la location résidentielle à titre de renseignement pour les locataires et les locataires.

